

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570**

Envoyé en préfecture le 03/02/2023  
Reçu en préfecture le 03/02/2023  
Publié le  
ID : 038-213801004-20230131-DEL\_20230131\_05-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 Janvier 2023**

L'an deux mil vingt trois et le trente et un janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Procurations : M. Pierre BARUZZI à M. Karim DALIBEY  
M. Thierry GALIFOT à Jérôme LOOSDREGT

Excusés : Mme Amina GHAFIR  
M. Alexandre ASTOLFI

Secrétaire de séance : Mme Anne LAURENT

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
21	Vendredi 27 janvier 2023	Vendredi 27 janvier 2023	Vendredi 3 février 2023

**5- Actualisation du tableau des emplois**

Vu le code général des collectivités de la fonction publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 27 septembre 2022,

Considérant la nécessité de créer des emplois afin de répondre aux besoins des services,

Il appartient au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, joint.

Cette modification du tableau des effectifs se traduit par les créations de :

- 1 emploi permanent d'adjoint technique à 35,00H

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de créer :

- 1 emploi permanent d'adjoint technique à 35,00H

- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à la présente délibération,

- **PRÉCISE** que le tableau des emplois, joint à la présente délibération, sera modifié en conséquence,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

Conseil municipal / DEL\_20230131\_05

